

musiques actuelles à Lausanne

l'expertise mandatée par la Ville de Lausanne propose plusieurs pistes de réflexion

Face à l'offre foisonnante de lieux proposant différentes formes de musiques actuelles à Lausanne, la Municipalité a mandaté Daniel Rossellat, vice-président de la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA), pour réaliser un état des lieux de la situation. Cette expertise a été réalisée en novembre et décembre 2006; elle s'appuie sur une quinzaine d'entretiens avec les principaux acteurs concernés. Le rapport qui vient de sortir propose à la Municipalité plusieurs pistes de réflexion.

L'analyse effectuée par Daniel Rossellat – assisté de Jean-Philippe Bernard pour les entretiens – démontre l'étonnante vitalité de la scène lausannoise des musiques actuelles. Un terme qui définit les formes d'expressions découlant de mouvements alternatifs comme le rock, la pop, le rap ou le hip-hop, la chanson, les musiques électroniques, les évolutions de folklore y compris le reggae et le ska. Certes, avec la disparition de la Dolce Vita, la construction de l'Aréna de Genève, et le maintien de l'impôt sur les divertissements perçu ou allégué comme une entrave, Lausanne a perdu le statut de capitale romande du rock. Cependant, grâce aux nombreuses plates-formes de la place, l'abondante offre participe de manière prépondérante à la vie socioculturelle locale.

Les réactions passionnées, parfois irrationnelles, suscitées par le projet des Docks témoignent à la fois de cette vitalité et de la passion qui anime les acteurs de cette famille culturelle. Les entrevues réalisées auprès d'une quinzaine de personnes de référence de ce milieu démontrent leur relative méfiance face à l'intervention des autorités dans ce domaine. Paradoxalement, les acteurs interrogés ne demandent pas réellement de soutien supplémentaire, mais estiment que la Municipalité manque de considération à leur égard. Plusieurs intervenants, largement relayés par les médias, perçoivent un manque de lisibilité de la politique culturelle lausannoise dans ce domaine tout en relevant que la priorité a été clairement accordée (non sans succès) à la culture institutionnelle, alors que les autres formes de culture n'ont reçu que de faibles subventions.

Dans ce contexte, l'expertise fournit une grille de lecture complétée par **plusieurs recommandations**. De manière générale, une attention particulière devrait être portée à la scène des musiques actuelles, une forme de culture trop souvent considérée comme mineure. Pour l'auteur du rapport, la suppression de l'impôt sur les divertissements (14% des recettes des entrées) constituerait une heureuse bouffée d'oxygène pour toutes les structures produisant des concerts. Les points suivants devraient être pris en compte:

- envisager, dans un premier temps, d'accorder rapidement aux organisateurs de concerts de musiques actuelles une **garantie de couverture de déficit** jusqu'à concurrence du montant de l'impôt versé;
- adapter la **politique de subventionnement** municipale en tenant compte des récentes mutations constatées dans la capitale vaudoise. Cibler l'aide financière pour soutenir des démarches artistiques cohérentes, mais ne pas intervenir lorsque les règles économiques habituelles permettent, avec une gestion rigoureuse, d'atteindre le seuil de rentabilité;
- apporter un soutien financier, sous une forme à définir, pour **encourager les efforts entrepris dans le sens du développement durable** (mesures écologiques et responsabilité sociale).



le Romandie et les Docks

Dans le cas du Romandie, le rapport souligne la cohérence de la démarche artistique ainsi que l'enthousiasme de ses responsables et des nombreux bénévoles. Le remarquable dynamisme de ce nouveau lieu mérite la considération des autorités qui devraient examiner la pertinence d'une subvention.

Concernant les Docks, il est relevé les contradictions d'un mode de gestion hybride. Ce projet né d'une volonté politique est conduit par une structure professionnelle. Les Docks ne peuvent compter ni sur l'enthousiasme de bénévoles, ni sur le soutien usuellement accordé à une institution culturelle. Des réglages s'imposent. L'audit demandé par le Conseil Communal devrait permettre d'analyser les raisons profondes de l'écart entre le budget présenté et les résultats obtenus. Il s'agira ensuite de redéfinir les objectifs artistiques et économiques de ce lieu, ce qui pourrait signifier un ajustement de la structure. Dans tous les cas, la vocation des Docks doit être réaffirmée ou reformulée, ce qui impliquera vraisemblablement une adaptation du mode de financement. Comme la situation semble extrêmement critique et qu'il n'existe pas de solution miracle à très court terme, l'octroi d'une garantie de couverture de déficit pour les activités de l'année 2007 devrait sérieusement être envisagée, faute d'aboutir, par la fermeture du lieu, à un immense gâchis.

En conclusion, le rapport souligne que la politique de subventionnement des acteurs des musiques actuelles comme le soutien aux musiciens doivent être clairement définis avec une hiérarchisation des priorités. La Municipalité de Lausanne se trouve en effet à un important carrefour de sa politique culturelle, qui nécessite des choix. Cependant, l'incroyable richesse de l'offre culturelle constitue aussi une chance extraordinaire.

La direction de la culture, du logement
et du patrimoine

Pour tout renseignement complémentaire:

- **Silvia Zamora, directrice de la culture, du logement et du patrimoine, tél. 021 315 42 00**
- **Daniel Rossellat, vice-président de la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles (FCMA) et auteur du rapport, tél. 079 200 52 01**

Le rapport "Les musiques actuelles à Lausanne" (décembre 2006) est disponible sur www.lausanne.ch

Lausanne, le 21 décembre 2006